{BnF



## « La Nouvelle-Bourgogne, composée par PECOUR, danseur du Roy, pour la naissance de monseigneur le duc de Bretagne [Louis [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





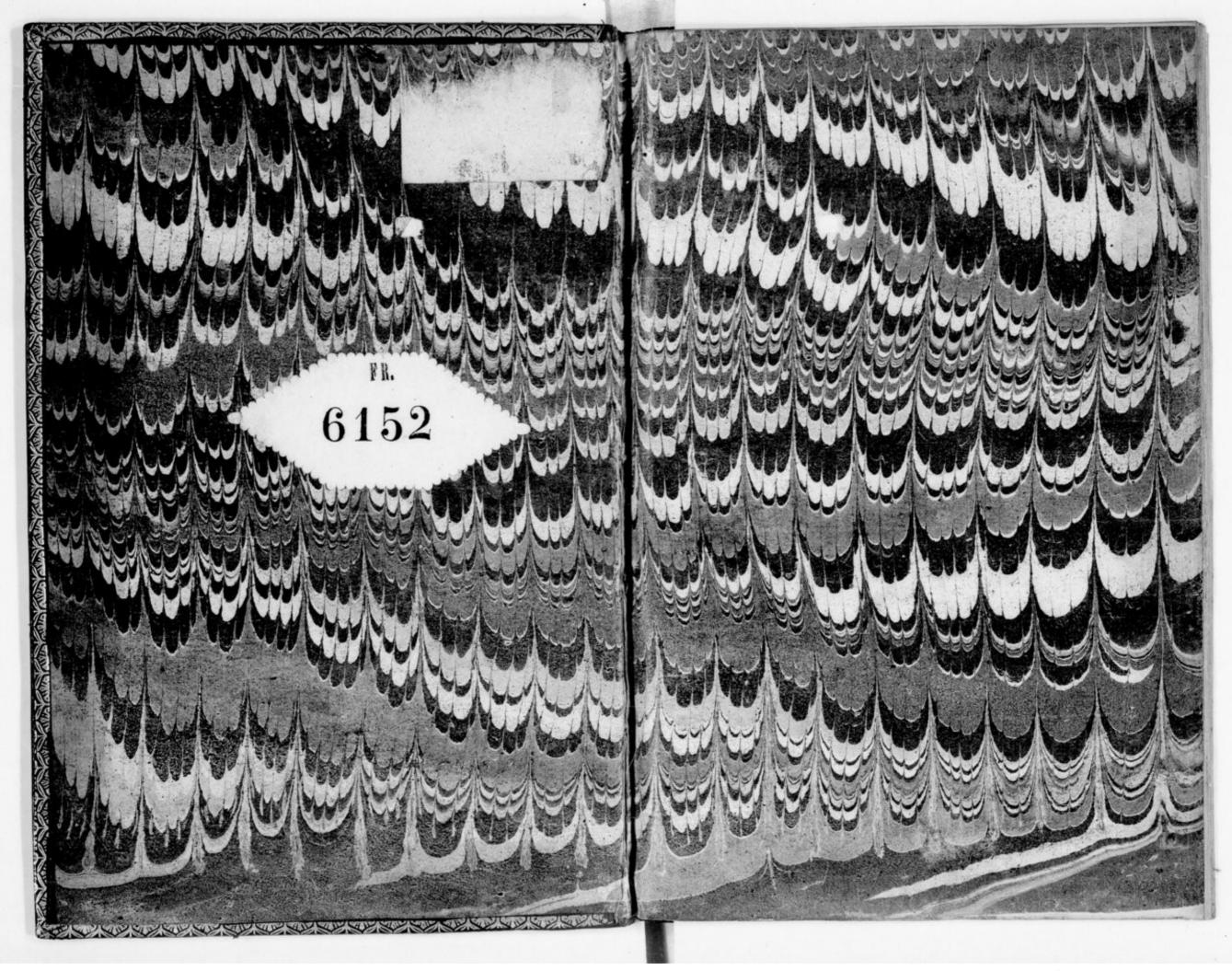
« La Nouvelle-Bourgogne, composée par PECOUR, danseur du Roy, pour la naissance de monseigneur le duc de Bretagne [Louis de France, né le 8 janvier 1707], dédiée à madame la duchesse de Bourgogne [Marie-Adélaïde de Savoie], et mise en chorégraphie par FEUILLET. 1707 ».. XVIIIe siècle.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- \*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- \*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- \*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- \*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

4 duill

La nouvelle Bourgogne

Composée Par Pecour danseur du ROY

Pour la Naissances
de Monseigneur
Le Duc de Bretaone

Le Duc de Bretagne,

I cloincde Is

miledion

Dediee

a Madamela Duchesse, de Bourgogne,

> & mile en Choregraphie Par Feiiillet . 1707.

à Madame, 1aDuchesse de Bourgogne

anomalle Bomoones

Compolec La Recome

rost from the holder

de Monciones-

LeDucde Bretaine

police

Mark Baffel Duckelle.

## Epitre

Nos Vœux ont su se faire entendre
Princelle, Vous rendez nostre sort fortune
Vn Prince nous manquoit, vous nous
l'auez, donne
Sans nous le faire trop attendres

Il faloit que le Ciel dans vn déssein si beau fut auec vous d'intelligence Car la Sagelle et la Prudence Brillent déja dans son Berceau L'air, les traits, les regards de ce Prince nouveau

Nous les annoncent par auance

000

Ceste que tout le monde en pense De la maniere dont il est fait Il a de Lovis trait pour trait La veritable ressemblance

Pour auoir si bien reitssi.
Princesse, Vous aurez plus d'une
reuerence

Tous les corps, tous les Arts dans peu viendront jei

Vous marquer leur reconnoissance

Et je viens de faire vne danse

Pour roous marquer la mienne aussi

"Esseries de faire vne danse

"Esseries de faire vne d

Iene Sai si ce pas aura de quoy vous plaires

Et Si la Cour l'aprounera

Elle ne nous en passe guerre, En fait de d'Anse et d'opera

Mais si vous le danses, telquil vous.

Auec vostre grace ordinaire
Quist soit communitant qu'on voudra

le gage qu'on le trouvera

Le plus beau que lon mait vu faire.

Et que chacun L'ádmirera

080

Receuéz le comme un homage

Quauec respect je vous offre a montour.

Lose dire au surplus quil n'est aucun

ouurage

Exerces tous les ans nostre reconnoussance

PRINCESSE profites de la jeune Saizon

Et pour combler nostre esperance

Donnés en encore a la Françe

Deux ou trois de cette façon



Pecour



La nounelle Bourgogne.

